

LEGENDE

- Uc Zone urbaine : centre ancien
- Ue Zone urbaine : extensions récentes
- 1AUa Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités
- 2AU Zone à urbaniser à long terme
- A Zone agricole
- NPa Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique et écologique
- NPb Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du paysage et des éléments naturels
- NI Zone naturelle de loisirs
- Na Zone d'habitat dispersé en milieu rural
- Emplacement réservé Emplacement réservé
- Marge non aedificandi pour les constructions à usage d'habitation (Règlement de voirie départementale)
- Espace boisé classé
- Alignement remarquable d'arbres d'intérêt paysager et haie bocagère avec talus et fossé à protéger, inscrits au plan en simple repérage en application de l'article L.123-1 7ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine bâti d'intérêt paysager à protéger, inscrit en simple repérage en application de l'article L.123-1 7ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Mur remarquable d'intérêt paysager à protéger, inscrit au plan en simple repérage en application de l'article L.123-1 7ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Chemin piétonnier à créer et à conserver, inscrit au plan en simple repérage en application de l'article L.123-1 6ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Zone inondable
- Zone humide
- Site archéologique
- Lagune et sa marge non aedificandi de 100m pour les constructions à usage d'habitation
- Servitude de mixité sociale établissant pour les programmes de logements une part de 10% de logement locatif social ou intermédiaire

EMPLACEMENTS RESERVES			
NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (en hectare)
①	Equipelement public à vocation de l'enfance et/ou petite enfance	Commune	1,88
②	Création d'un chemin piéton	Commune	0,03
③	Extension du cimetière	Commune	0,12
④	Création d'un chemin piéton	Commune	0,10
⑤	Création d'un chemin piéton	Commune	0,08
⑥	Création d'un chemin piéton	Commune	0,01
⑦	Création d'un chemin piéton	Commune	0,07
⑧	Création d'un accès commun aux deux zones à urbaniser	Commune	0,12

